

Direction Générale Ressources

Direction Appui et Pilotage Service des Opérations Foncières Sud

TABLEAU

DE TERRAIN A ALIENER

Sur le territoire de la Commune de SIERENTZ Terrain situé le long de la RD 19 bis

Dressé par le Chef du Service des Opérations foncières Sud

A COLMAR, le 14 janvier 2021

Joëlle FREYBOURGER



Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9 Hôtel du Département 100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR 03 69 49 39 29 | www.alsace.eu La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à l'adresse suivante :

RD 19 bis- Commune de SIERENTZ

To			_	d'ord	<u>,</u> T	Dec		
TOTAL GENERAL	,		2	d'ordre section		signation de l		
RAL	795		ω	parcelle	20 40 12	a parcelle suiv		
	10,78	(a)	4	en ares source	contenance	ant proces-ver		
	sol		5	la parcelle	nature de	Designation de la parcelle suivant proces-verbal d'arpentage		
		Comn	6	lieudit				
	Collectivité européenne d'Alsace	Commune de SIERENTZ	7		Nom prénoms des propriétaires			
10,78	10,78	(b)	8	en ares	à aliéner	surface		
		(c)=(a)-(b)	9	en ares	restante	surface		
166,98 €	166,98 €	(d)	10	de l'are	Prix			
		(e)=(b)x(d)	11	la parcelle	Valeur de			
		(f)=(e)x(%)	12	20% en €	de remploi à	INDE		
		(9)	13	plantation en €	pour	INDEMNITES		
		(h)=(b)x€l'are	14	agricoles € l'are	Perte revenus			
1 800,00 €	1 800,00 €	(i)=e+f+g+h	ī	par prop. en €	Ind.	TOTAL	MONTANT	